



Grenoble, le 28 février 2014

Communiqué de presse

Élections des conseillers municipaux et communautaires des 23 et 30 mars 2014

Les déclarations de candidatures continuent

Les déclarations de candidatures aux élections municipales 2014 continuent en Isère et **se termineront le jeudi 6 mars à 18h00**. Les candidats de toutes les communes doivent déposer une **candidature** à la préfecture de l'Isère pour les communes de l'arrondissement de Grenoble et dans les sous-préfectures pour les arrondissements de La Tour du Pin et de Vienne.

Depuis le 20 février, la préfecture et les sous-préfectures ont enregistré :

- 12 030 candidatures réparties sur 457 communes, soit 52 % du total attendu.
- Pour les communes de 1000 habitants et plus : 380 listes ont été déposées pour un total de 8637 candidats répartis sur 222 communes.
- Pour les communes de moins de 1000 habitants : 3393 candidats se sont déclarés et sont répartis sur 236 communes.

Le préfet de l'Isère rappelle qu'il ne reste que 4 jours ouvrables (lundi 03, mardi 04, mercredi 05 et jeudi 06) pour déclarer sa candidature.

Il est vivement recommandé aux candidats d'éviter d'attendre le dernier jour, car les éventuelles difficultés liées à la candidature seront difficiles à résoudre (informations partielles – manque d'un document ou d'une signature etc...).

Toutes les informations et les documents nécessaires à la déclaration de candidatures sont disponibles sur le site Internet de la préfecture de l'Isère : www.isere.gouv.fr

De plus, une permanence téléphonique à l'attention des candidats est activée à la préfecture de l'Isère du lundi au vendredi, de 9h à 16h, au [04-76-00-72-43](tel:0476007243).

Ainsi, les candidats peuvent facilement se renseigner et récupérer tous les documents nécessaires à la déclaration de candidatures afin de se présenter [avec des dossiers complets immédiatement recevables](#).

Contact presse :

Service communication de la préfecture : 04-76-60-48-05
communication@isere.pref.gouv.fr